

Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 14 (1976)
Heft: 67

Register: Possibilités et prestations offertes par l'assurance voyage

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Possibilités et prestations offertes par l'assurance voyage

Compagnie	Assurance-maladie et de voyage			Primes	Assurance accidents d'aviation et de voyage			*Age limite d'adhésion	Autres possibilités d'assurances	Lieu de souscription et de paiement des primes
	Prestations	Sommes d'ass. possibles	Durée possible de l'assurance en jours		Prestations	Frais couverts:	Somme assurée			
Elvia, Zurich Tödistr. 65 8039 Zurich	<p>Prestations</p> <p>Frais couverts:</p> <ul style="list-style-type: none"> - traitement médical ambulatoire ou hospitalier; au max. Fr. 100.— par consultation ou visite à domicile; lors de traitement hospitalier, jusqu'à concurrence de Fr. 100.— par jour de séjour et pour les repas - frais de transport, de sauvetage et de secours: jusqu'à concurrence de 20% de la somme assurée <p>Autres prestations:</p> <ul style="list-style-type: none"> - indemnité hospitalière journalière: payable jusqu'à concurrence de 180 jours (la somme d'assurance est diminuée de moitié pour les assurés de plus de 65 ans) 	<p>Selon la somme d'assurance choisie; frais de participation: Fr. 50.— par cas</p>	<p>de 1000 à 10000</p> <p>de 10 à 90</p>	<p>18</p> <p>212</p>	<ul style="list-style-type: none"> - traitement médical ambulatoire ou hospitalier; au max. Fr. 100.— par jour pour les séjours et repas pris dans un hôpital - frais de sauvetage, transport et secours: au max. 20% de la somme assurée <p>- inclus: l'indemnité journalière et les prestations de capital en cas d'invalidité ou de décès</p>	<p>Selon la somme d'ass. choisie, jusqu'à concurrence de Fr. 10000 par accident</p>	<p>80</p>	<ul style="list-style-type: none"> - accident de ski (frais de traitement) - bagages de voyage (perte et dommages subis) - assurance d'annulation de voyage ou de retour de voyage lors d'arrangements de voyage, etc. 		
Européenne, Bâle Steinen-graben 41 4003 Bâle	<p>Prestations</p> <p>Frais couverts:</p> <ul style="list-style-type: none"> - traitement médical ambulatoire, au max. Fr. 20.— par consultation et Fr. 50.— par visite à domicile - traitement hospitalier: au max. Fr. 200.— par jour d'hospitalisation, dont au max. Fr. 50.— de frais de séjour et d'entretien - frais de transport: jusqu'à 10% de la somme assurée (la somme d'assurance est diminuée de moitié pour les assurés de plus de 65 ans) 	<p>Selon la somme d'assurance choisie, participation de 10%, au min. Fr. 50.— par cas</p>	<p>de 1500 à 6000</p> <p>de 10 à 90</p>	<p>20</p> <p>134</p>	<ul style="list-style-type: none"> - traitement médical ambulatoire ou hospitalier. Séjour et repas couverts à 75%, soit jusqu'à concurrence de Fr. 30.— - frais de transport jusqu'à concurrence de Fr. 300.— <p>- inclus: indemnité journalière et prestations de capital en cas d'invalidité ou de décès</p>	<p>Selon la somme d'ass. choisie, jusqu'à concurrence de Fr. 10000 par accident</p>	<p>80</p>	<ul style="list-style-type: none"> - bagages (perte ou dommages subis) - assurance d'annulation de voyage ou de retour de voyage lors d'arrangements de voyage, etc. 	<p>Les assurances peuvent être souscrites auprès des compagnies d'assurance ou de leurs agences en Suisse sans formalités particulières (également auprès des bureaux de voyage)</p>	
Intertours Winterthour Laupenstr. 19 3001 Berne	<p>Prestations</p> <p>Frais couverts:</p> <ul style="list-style-type: none"> - traitement médical ambulatoire ou hospitalier. Séjour et repas inclus dans la somme assurée - frais de transport: jusqu'à 10% de la somme assurée <p>Seuls, les frais courants sont couverts à l'étranger</p>	<p>Selon la somme d'ass. choisie. Frais de participation: Fr. 100.— par cas</p>	<p>de 2000 à 10000</p> <p>de 10 à 62</p>	<p>26</p> <p>151</p>	<ul style="list-style-type: none"> - traitement médical ambulatoire ou hospitalier - soins à domicile - première acquisition de prothèse, lunettes, d'appareils auditifs et les réparations y relatives - frais de transport: jusqu'à 10% de la somme assurée - inclus: les prestations de capital en cas d'invalidité ou de décès 	<p>Selon la somme d'ass. choisie, jusqu'à conc. de Fr. 10000.— par accident</p>	<p>75</p>	<ul style="list-style-type: none"> - bagages (perte et dommages subis) 		
Zurich Assurances Mythenquai 2 8022 Zurich	<p>Prestations</p> <p>Frais couverts:</p> <ul style="list-style-type: none"> - traitement médical ambulatoire ou hospitalier. Séjour et repas hospitalier inclus dans la somme assurée. Au max. Fr. 20.— par consultation et Fr. 50.— par visite à domicile - Frais de transport: jusqu'à 10% de la somme assurée (Le montant de la somme d'assurance est doublé pour les assurés de plus de 65 ans) 	<p>Selon la somme d'ass. choisie. Frais de participation: Fr. 100.— par cas</p>	<p>de 3000 à 9000</p> <p>de 10 à 180</p>	<p>25</p> <p>386</p>	<ul style="list-style-type: none"> - traitement médical ambulatoire ou soins à domicile - première acquisition de prothèse, lunettes, d'appareils auditifs et les réparations y relatives - frais de transport et de secours - frais de sauvetage, max. Fr. 5000.— et frais de recherche, jusqu'à Fr. 10000.— - inclus: indemnité journalière et et prestation de capital en cas de décès ou d'invalidité 	<p>Sans limite, durant une période de 5 ans dès le jour de l'accident. Frais de participation: Fr. 100.— à par cas</p>	<p>70</p>	<ul style="list-style-type: none"> - accidents de ski et d'alpinisme - bagages (perte et dommages subis) - frais d'annulation de voyage ou de retour de voyage lors d'arrangements de voyage, etc. 		

* Ces limites ne sont qu'en partie valables pour l'assurance-accidents